

BUREAU VERITAS SA

NOISY LE GRAND
Immeuble Le Stratège
5, rue du Centre-CS 90008
93196 NOISY LE GRAND CEDEX France
Téléphone : 01 58 84 30 00
Mail : jean-michel.petit@fr.bureauveritas.com

A l'attention de M. LETOURNEAU

AUTOMOBILES SA - LES 3 R
153, boulevard d'Alsace Lorraine
94170 LE PERREUX-SUR-MARNE

Rapport de vérification générale périodique d'appareil(s) de levage

GRUE AUXILIAIRE DE CHARGEMENT CEV M 3 N° 50207 N°
porteur n° 8511 TB 94



Intervention du 06/01/2016

Coordonnées du site :

Nom du site : STE FRANCAISE DE REPARATION
Latitude : 2.507
Longitude : 48.8515

Lieu d'intervention :

153, Bld Alsace Lorraine

94170 LE PERREUX

Numéro d'affaire : 584109

Référence du rapport : 584109/1.29.5.rev1.R

Rédigé le : 06/01/2016

Par : Jean-Michel PETIT

Ce document a été validé par son auteur

Références client

8511 TB 94

Ce rapport contient 1 fiche

Accréditation Cofrac n° 3-004,inspection

Liste des sites accrédités et portée disponible sur www.cofrac.fr

PREAMBULE

Bureau Veritas a le plaisir de vous remettre le rapport de vérification de vos équipements de travail identifiés ci-après. Ce rapport remplace et annule le ou les éventuel(s) rapport(s) provisoire(s) émis par notre inspecteur lors de son ou ses intervention(s).

Ce rapport comprend une fiche par équipement de travail, dans laquelle sont mentionnés la réglementation prise en référence, l'identifiant de l'équipement, les caractéristiques techniques essentielles, les éventuelles actions à entreprendre et le contenu de la prestation effectuée par Bureau Veritas, à l'aide des moyens mis à sa disposition.

Nota : les points de vérification dont l'intitulé est suivi d'une astérisque (*) ne sont pas couverts par l'accréditation mentionnée en page de garde du présent rapport.

RAPPELS SUR LES OBLIGATIONS DE L'EMPLOYEUR

Seuls les équipements de travail pour lesquels l'arrêté du 1er mars 2004 est cité en texte de référence sur leur fiche correspondante peuvent être utilisés pour du levage de charges.

Sur la base de l'ensemble des informations en sa possession et notamment des « avis généraux » du présent rapport, **l'employeur décide ou non la (re)mise ou le maintien en service de chaque équipement** (selon le type de vérification).

L'employeur doit tenir à jour **un registre de sécurité par établissement**, y consigner le résultat des vérifications et y annexer le présent rapport.

Enfin, l'employeur doit tenir à jour **un carnet de maintenance par appareil de levage**, y consigner toutes les opérations de maintenance et de vérification et le tenir à disposition de l'organisme de contrôle lors de la prochaine vérification.

Formation des personnels :

La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage est réservée aux travailleurs qui ont reçu une formation adéquate. Cette formation doit être complétée et réactualisée chaque fois que nécessaire. Pour la conduite des équipements de travail suivants : grues à tour, grues mobiles, grues auxiliaires de chargement de véhicules, chariots automoteurs de manutention à conducteur porté, plates-formes élévatrices mobiles de personnes, engins de chantiers télécommandés ou à conducteur porté, les travailleurs doivent être titulaires d'une autorisation de conduite.

PERSONNE(S) RENCONTREE(S)

A notre arrivée, nous nous sommes présentés à M. LETOURNEAU PHILIPPE.

EQUIPEMENT(S) OBJET(S) DU PRESENT RAPPORT

<i>Quantité</i>	<i>Equipement(s)</i>	<i>Quantité</i>	<i>Equipement(s)</i>
1	GRUE AUXILIAIRE DE CHARGEMENT		

RECAPITULATIF DES ACTIONS A ENTREPRENDRE

Fiche n° 1	GRUE AUXILIAIRE DE CHARGEMENT		N° série : 50207
			N° interne : porteur n° 8511 TB 94
			N° immatriculation : 8511 TB 94
	Marque :	CEV	Type : M 3
	Localisation :	APPAREIL MOBILE / Cours 3R	
	Avis Général	Les vérifications ont fait apparaître les défauts ou anomalies mentionnées dans le tableau des " actions à entreprendre " auxquelles il y a lieu de remédier.	
A.2 - Affichage capacité:			
Code OBS : XY/281010/668913/1			
Afficher le tableau de charge aux postes de commandes et sur le palonnier.			
4.7 - Stabilisateurs:			
Code OBS : JP/181113/093310/0			
Remédier à la fuite au niveau du stabilisateur avant droit.			
9.2 - Dispositifs de préhension:			
Code OBS : XY/281010/668910/1			
Remettre en état le palonnier déformé ainsi que les crochets.			

Fiche n° 1	GRUE AUXILIAIRE DE CHARGEMENT		N° série : 50207
			N° interne : porteur n° 8511 TB 94
Marque : CEV		N° immatriculation : 8511 TB 94	
Date de mise en service : AVANT 1993		Type : M 3	Texte de référence : Arrêté du 1er mars 2004
Localisation : APPAREIL MOBILE / Cours 3R			
Lors de la vérification de l'équipement, nous avons été accompagnés par : M. ALVES FRANCOIS			

CARACTERISTIQUES

Energie(s) : Hydraulique, Thermique	Carburant : Gazole
C.M.U. (kg) : 3000	Charge à portée maximale (kg) : 1800
Portée maximale (m) : 13.8	Charge à portée minimale (kg) : 3000
Portée minimale (m) : 2.7	Rotator : Non
Marquage Constructeur : Non CE	

Postes de conduite

Sol : Gauche, Droit

EQUIPEMENTS

Désignation : Palonnier	Vérfié : Oui
N° de série : Sans	Capacité (kg) : 1600

ASPECT DOCUMENTAIRE

Carnet de maintenance

Modification importante : Pas de modification significative mentionnée sur le carnet de maintenance
--

CHARGES ET ESSAIS

Essais : Les essais en charge ont été réalisés avec la Charge Maximale d'Utilisation (à la portée indiquée le cas échéant).
--

Description et conditions d'exécution des essais

Description : Charge à portée maximum avec stabilisateurs en extensions sur sol plat et adapté

AVIS GENERAL

Les vérifications ont fait apparaître les défauts ou anomalies mentionnées dans le tableau des " actions à entreprendre " auxquelles il y a lieu de remédier.

ACTIONS A ENTREPRENDRE

A.2 - Affichage capacité:

Code OBS : **XY/281010/668913/1**

Afficher le tableau de charge aux postes de commandes et sur le palonnier.

4.7 - Stabilisateurs:

Code OBS : **JP/181113/093310/0**

Remédier à la fuite au niveau du stabilisateur avant droit.

9.2 - Dispositifs de préhension:

Code OBS : **XY/281010/668910/1**

Remettre en état le palonnier déformé ainsi que les crochets.

Fiche n° 1	GRUE AUXILIAIRE DE CHARGEMENT		N° série : 50207
			N°interne : porteur n° 8511 TB 94
	Marque : CEV		N° immatriculation : 8511 TB 94
Date de mise en service : AVANT 1993		Type : M 3	Texte de référence : Arrêté du 1er mars 2004
Localisation : APPAREIL MOBILE / Cours 3R			
Lors de la vérification de l'équipement, nous avons été accompagnés par : M. ALVES FRANCOIS			

Fiche n° 1	GRUE AUXILIAIRE DE CHARGEMENT		N° série : 50207
	Marque : CEV		N°interne : porteur n° 8511 TB 94 N° immatriculation : 8511 TB 94
Date de mise en service : AVANT 1993		Type : M 3	Texte de référence : Arrêté du 1er mars 2004
Localisation : APPAREIL MOBILE / Cours 3R			
Lors de la vérification de l'équipement, nous avons été accompagnés par : M. ALVES FRANCOIS			

LISTE DES POINTS APPLICABLES

L'ensemble des points que nous avons examinés lors de notre intervention sont listés ci-après, sous réserve des observations explicitées ci-dessus.

CARACTERISTIQUES	5 SOURCE D'ENERGIE
EQUIPEMENTS	5.1 Dispositif de séparation générale
SUSPENTES	5.2 Equipements, canalisations
APPAREIL DE MESURE UTILISE	6 ECLAIRAGE INCORPORE A L'APPAREIL
A ASPECT DOCUMENTAIRE	6.2c Phare(s) de travail
A.1 Carnet de maintenance	8 ORGANES DE SERVICE ET DE MANOEUVRE
A.2 Affichage capacité	8.1 Mise en marche / Arrêt normal
A.4 Affichage divers (plaques constructeur...)	8.2 Interdiction d'emploi (dispositifs de condamnation, ...)
A.7 Consignes de sécurité et d'utilisation	8.5 Identification des organes de service
A.17 Rapports de vérification	8.6 Retour automatique au point neutre
B CONDUITE ET MANOEUVRE DE L'EQUIPEMENT	8.9 Protection contre les manoeuvres involontaires
1 ACCES INSTALLES A DEMEURE	9 SUSPENTES, TAMBOURS, POULIES, DISPOSITIFS DE PREHENSION
1.1 Accès à la cabine, au poste de conduite	9.2 Dispositifs de préhension
3 CHARPENTE	10 MECANISMES
3.13 Flèche, fléchette, télescope	10.1 Limiteur de vitesse (absence d'emballement)
3.22 Tourelle, fût	10.3 Dispositif d'immobilisation hors service
4 CHASSIS	10.5 Freins des mouvements concourant au levage
4.3 Maintien en position route des extensions des stabilisateurs	10.6 Groupes moto-réducteurs, vérins et circuits hydrauliques
4.7 Stabilisateurs	10.13 Frein d'orientation
4.8 traverses, longerons, faux-châssis	11 DISPOSITIFS DE SECURITE
4.9 Fixation du faux châssis	11.1a Limiteurs de course haut des mouvements de levage
	11.6 Dispositif de blocage des éléments mobiles en position route (hors extensions de stabilisateurs)
	11.18 Limiteur d'orientation
	12 CHARGES ET ESSAIS
	Description et conditions d'exécution des essais

«Référentiel» GRUE AUXILIAIRE 7